



Jean- Jacques AHOUE & al, Archéologie Du Bâti : La Pierre Dans Les Constructions Coloniales De La Région De San Pedro.....	3
Tolla Koffi ALLOU & al, Dualité entre mines artisanales illicites et exploitations minières industrielles en Côte d'Ivoire.....	12
N'Guessan Simon ANDON & al, Dynamique du couvert forestier de la Forêt classée du Mont-Korhogo en Côte d'Ivoire par une approche de télédétection.....	28
Arsène ELONGO, Approche Distributionnelle Du Relatif « Où » Avec Variation Stylistique De La Relative Chez Jean Giono.....	43
GOETI Bi Irié Maxime & al, Usage Traditionnel Du Raphia Hookéri En Pays Dida dans La Région Du Loh-Djiboua : Cas Des Villages De Zikidies, Gnama Et Tiegba	64
Adouakoua Aka Brice KANGA, Sexe Et Contrôle De Soi Des Préadolescents : Approche Différentielle En Contexte Scolaire À Abidjan.....	78
Tiénan Arsène KOUAME, Appartenance Categorielle, Niveau D'Instruction Scolaire Et Representations Sociales Entre Groupes Ethniques En Cote D'ivoire : Une Etude Comparative.....	95
Kouamé N'GOUIN-CLAIH, Genre Et Dépression Psychologique Chez La Personne Retraîtée.....	110
Dotanan Emmanuel SILUE, Aspiration De Carriere Et Implication Organisationnelle Chez Les Agents De L'administration Publique Ivoirienne D'abidjan.....	123
Sébastien YOUGBARE & al, Exigences Du Travail Et Stress Des Agents De La Societe Nouvelle Des Phosphates Du Togo (Snpt).....	138



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



CSRS
Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire



RSS-PASRES

REVUE DES SCIENCES SOCIALES

PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMITE DE PILOTAGE

Président : KATI-COULIBALY Séraphin, Université Félix Houphouët-Boigny

Vice-président : Marcel TANNER, Institut Tropical Suisse

Vice-président délégué : BONFOH Bassirou, Centre Suisse de Recherches Scientifiques

Membres : TRAORE Seydou, FISDES
HOEGAH Théodore, Représentant du Secteur Privé

Observateurs : BIAKA Zasseli Ignace, Président du Conseil Scientifique
SANGARE Yaya, Secrétaire Exécutif, secrétaire de séance

COMITE SCIENTIFIQUE

- AKA-EVY Jean-Louis, professeur titulaire, Université Marian Ngouabi de Brazzaville
- AKAPKO Yaovi, professeur titulaire, Université de Lomé
- AKINDES Francis, Professeur titulaire, Collège de France, Université Alassane Ouattara de Bouaké
- BANCOLE Alexis, Maître de Conférences, Université d'Abomey Calavi
- BIAKA Zasseli, professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
- BONGO-PASI M. Sangol, Professeur titulaire, Université de Kinshasa
- DIAGNE-MBENGUE Ramatoulaye, professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop de Dakar
- HOUNSOUNON-TOLIN Paulin , Maître de conférences, Université d'Abomey Calavi
- KONE Cyrille B., Professeur titulaire, Université de Ouagadougou
- NIAMKEY Koffi, professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan
- POAME Lazare, professeur titulaire, membre associé de l'Académie Royale de Belgique, Université Alassane Ouattara de Bouaké
- QUASHIE Maryse Adjo, Maître de Conférences, Université de Lomé
- SAWADOGO Mahamadé, professeur titulaire, Université de Ouagadougou

COMITE DE LECTURE

- Professeur ANOH Paul, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (COTE D'IVOIRE)
- Docteur Nacoulma GOAMA, Géographie, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
- Professeur N'DOUBA François, Psychologie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (COTE D'IVOIRE)
- Docteur DE CHACUS Sylvie, Maître de Conférences, Psychologie, Université Abomey-Calavi (BENIN)
- Professeur BADINI Amadé, Philosophie, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
- Professeur OUATTARA Tiorna, Histoire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur BATENGA Willy, Histoire, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
- Docteur TOSSOU Cocou, Maître de Conférences, Sociologie, Université Abomey Calavi (BENIN)
- Docteur MALGOUBRI Pierre Maître de Conférences, Linguistique, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

COMITE DE REDACTION

- Dr OUATTARA Lhaur-Yaigaiba Annette, Sociologie, Rédacteur en Chef, Université Nangui ABROGOUA
- Dr DAYORO Arnaud Kevin, Sociologie, Rédacteur en chef adjoint, Université Félix HOU-
PHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAO KOUAME, Philosophie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte
d'Ivoire)
- Dr KONIN Séverin, Histoire, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr ABOYA Narcisse, Géographie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte
d'Ivoire)
- Dr KRA Kouakou AppohEnoc, Linguistique, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY
(Côte d'Ivoire)
- Dr YAPO Ludovic, Lettres Modernes, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte
d'Ivoire)
- Dr N'Dri Eugène, Psychologie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte
d'Ivoire)

Directeur de Publication

Professeur BIAKA Zasseli Ignace

ADMINISTRATION

Secrétaire Exécutif du PASRES,

Centre Suisse de Recherches Scientifiques, KM 17, ADIOPODOUME sur la route de DABOU.

Tél : (225) 23 47 28 29;

Fax : (225) 23 45 12 11;

01 BP 1303 ABIDJAN 01

yayasangci@yahoo.fr

SOMMAIRE

Jean- Jacques AHOUÉ & al , Archéologie Du Bâti : La Pierre Dans Les Constructions Coloniales De La Région De San Pedro.....	3
Tolla Koffi ALLOU & al , Dualité entre mines artisanales illicites et exploitations minières industrielles en Côte d'Ivoire.....	12
N'Guessan Simon ANDON & al , Dynamique du couvert forestier de la Forêt classée du Mont-Korhogo en Côte d'Ivoire par une approche de télédétection.....	28
Arsène ELONGO , Approche Distributionnelle Du Relatif « Où » Avec Variation Stylistique De La Relative Chez Jean Giono.....	43
GOETI Bi Irié Maxime & al , Usage Traditionnel Du Raphia Hookéri En Pays Dida dans La Région Du Loh-Djiboua : Cas Des Villages De Zikidies, Gnama Et Tiegba	64
Adouakoua Aka Brice KANGA , Sexe Et Contrôle De Soi Des Préadolescents : Approche Différentielle En Contexte Scolaire À Abidjan.....	78
Tiénan Arsène KOUAME , Appartenance Categorielle, Niveau D'instruction Scolaire Et Representations Sociales Entre Groupes Ethniques En Cote D'ivoire : Une Etude Comparative.....	95
Kouamé N'GOUIN-CLAIH , Genre Et Dépression Psychologique Chez La Personne Retraitée.....	110
Dotanan Emmanuel SILUE , Aspiration De Carriere Et Implication Organisationnelle Chez Les Agents De L'administration Publique Ivoirienne D'abidjan.....	123
Sébastien YOUGBARE & al , Exigences Du Travail Et Stress Des Agents De La Societe Nouvelle Des Phosphates Du Togo (Snpt).....	138

DUALITÉ ENTRE MINES ARTISANALES ILLICITES ET EXPLOITATIONS MINIÈRES INDUSTRIELLES EN CÔTE D'IVOIRE

DUALITY BETWEEN ILLICIT ARTISANAL MINING AND INDUSTRIAL MINING IN CÔTE D'IVOIRE

M. Zah Bi TOZANⁱ, Tolla Koffi ALLOU^{ii*}

Résumé

Le vrai visage du secteur minier ivoirien réside dans la cohabitation déloyale entre les sites d'orpillage illégaux et les périmètres d'exploitations minières industrielles. En outre, l'essor galopant des mines artisanales illicites, justifié en partie par la crise militaro-politique de 2002, influence négativement les permis miniers des compagnies industrielles en Côte d'Ivoire. Le but de cet article est d'analyser les différents facteurs associés à cette confrontation illégale entre mines (industrielles et illégales) d'extraction de l'or en Côte d'Ivoire. Ceci, en vue d'évaluer l'impact de ce fléau sur le développement du secteur minier en tant que deuxième locomotive de la croissance économique nationale. L'étude repose sur des enquêtes de terrain, des focus groups de discussion, des entretiens avec les exploitants et des interviews avec les autorités nationales et locales. Il ressort de cette analyse que le chevauchement des sites miniers illégaux sur les périmètres d'entreprises industrielles est le fruit d'un ensemble de facteurs socio-économiques, politiques. Il est par ailleurs, admis que la mainmise de l'État, la fébrilité des politiques d'assainissement du secteur et la méconnaissance de l'environnement minier par le gouvernement ivoirien, justifient la persistance de l'artisanat minier clandestin sur les permis des compagnies minières.

Mots-clés : Dualité, artisanale illicite, mine industrielle, Côte d'Ivoire.

Summary

The real face of the Ivorian mining sector lies in the unfair cohabitation between illegal gold mining sites and industrial mining perimeters. In addition, the rampant development of illicit artisanal mines, partly justified by the military-political crisis of 2002, has a negative influence on the mining permits granted to industrial companies in Côte d'Ivoire. The purpose of this article is to analyze the various factors associated with this illegal confrontation between the gold mines (industrial and illegal ones) in Côte d'Ivoire and evaluate the impact of this plague on the development of the mining sector as the second locomotive of the national economic growth. The study is based on field surveys, focus group discussions, interviews with farmers and both national and local authorities. This analysis shows that the overlap of illegal mining sites on the perimeters of industrial companies is the result of a combination of socio-economic and political factors. It is also acknowledged that the control of the state, the inadequacy of the policies aimed at repairing the sector and the lack of knowledge of the mining environment by the Ivorian government justify the persistence of illegal mining on the mining companies' permits.

Key words : Duality, illicit artisanal, industrial mine, Côte d'Ivoire.

i- Maître de Conférences, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire), tozane@hotmail.com

ii*- Doctorant, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké) & CIRES-Abidjan, Côte d'Ivoire,

alloutollakoffi@gmail.com.

INTRODUCTION

L'industrie extractive représente de nos jours, une source importante pour la croissance socio-économique des pays subsahariens (Antil, 2014). À l'image de l'ensemble de ces pays, le secteur minier apparaît pour la Côte d'Ivoire comme une seconde locomotive pour booster le niveau de sa croissance économique. Le secteur s'affiche dès lors, comme une grande opportunité d'affaire pour l'État ivoirien, qui aménage depuis plus d'une décennie des efforts à l'insérer véritablement dans sa politique de développement. En effet, l'essor actuel de l'exploitation minière dont l'or est le fleuron, résulte d'une politique de libéralisation du secteur réalisée par le gouvernement ivoirien. Cette politique du gouvernement ivoirien de faire du secteur minier un pilier fort de sa croissance économique, se traduit par l'affluence de grands investissements nationaux comme internationaux dans le secteur. L'ouverture de grands sites d'exploitation minière industrielle (mines de Tongon, d'Ity, d'Agbahou, de Hiré, etc.) à l'échelle de l'ensemble du territoire national rend effectivement compte de cette nouvelle approche économique du gouvernement. Selon le Ministère de l'Industrie et des Mines (2015), l'évolution actuelle des revenus issus du secteur minier présente une bonne perspective de l'activité quant à sa place de second leader de la croissance économique ivoirienne après l'agriculture.

En réalité, la contribution économique du secteur minier ivoirien au Produit Intérieur Brut (PIB) a connu une importante croissance au point où certains acteurs du secteur parlent de boom économique entre 2008 et 2009. Au cours de cette période (2008-2009), les exportations d'or sont passées de 25,4 milliards à 99,3 milliards (Moore 2015). En moyenne, pour la même source, le secteur minier ivoirien a enregistré une hausse de 160,6% (82,0 milliards) par an de 2009 à 2011. En 2015, les revenus générés par le secteur extractif totalisent un montant de 290 milliards FCFA (Moore, 2015). En d'autres termes, les revenus du secteur minier, déclarés dans le cadre du processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2015, ont augmenté de près de 1 milliard FCFA (soit 2,35%) passant à 37,7 milliards FCFA en 2015 contre 36,8 milliards FCFA en 2014 et 28,5 milliards FCFA en 2013 (Moore, 2015). Pour la BCEAO (2013), avec un taux d'exportation fixé à 4,7% en 2012, l'or occupe désormais une part importante des exportations de biens en Côte d'Ivoire. Face à ces différentes performances économiques réalisées par le secteur minier sur une décennie proche, la politique de l'État ivoirien de faire du secteur le second vecteur de la croissance économique du pays se veut salutaire. Cependant, cette industrialisation du secteur minier ivoirien se voit concurrencer par une forme d'exploitation artisanale, mais plus connue sous le déterminant « d'orpaillage ». Cette forme d'exploitation, faite par la majorité des populations en zone rurale (Ministère de l'Industrie et des Mines, 2015), se pratique de façon illégale sur l'ensemble du territoire national.

Pour le Ministère de l'Industrie et des Mines (2015), l'orpaillage clandestin occupe aujourd'hui plus de 500 000 personnes en Côte d'Ivoire dont 300 000 installées dans le Nord du pays. La pratique de cette activité en Côte d'Ivoire, a une histoire très ancienne qui, selon Kouadio (2008) et Goh (2016), remonte jusqu'au XIX^{ème} siècle. Cependant, l'essor galopant de l'activité de l'orpaillage illicite sur près de 24 régions sur les 31 que compte le pays actuellement, tire sa source de la prévalence des différentes crises socio-politiques que le pays a traversé pendant ces dernières décennies accompagnées du taux croissant de chômage de la population (Ministère de l'Industrie et des Mines, 2015 ; Sangaré, 2016 ; Goh, 2016 ; Alan et Helbig de Balzac, 2017).

Cette activité qui a servi de moyen de subsistance pour plusieurs ménages dans le Nord-Ouest et même de source frauduleuse d'enrichissement de plusieurs confréries militaires armées du pays pendant les longues années de crise (Alan et Helbig de Balzac, 2017), soulève assez de polémiques de nos jours. En effet, l'orpaillage dans son exercice, se spatialise en général, sur les permis des compagnies minières (plus de 80% des sites d'orpaillage en Côte d'Ivoire selon le Ministère des Mines se retrouvent sur les domaines miniers). La spatialisation anarchique des sites d'orpaillage et pour la plupart, sur les périmètres miniers déjà acquis par les compagnies minières, donne une nouvelle configuration du secteur minier ivoirien.

En réalité, la confrontation déloyale entre la persistance des sites d'orpaillage clandestins et les sites d'exploitation minière industrielle pose un lourd défi pour le gouvernement quant au devenir de la seconde mamelle de l'économie nationale. Ce développement de l'orpaillage artisanal, principalement informel, suscite diverses inquiétudes quant aux différents impacts socio-environnementaux qu'il laisse sur son sillage, même si divers travaux montrent qu'il est un facteur important de résilience pour de nombreux ménages ruraux (Alan et Helbig de Balzac, 2017). Face à cette problématique que soulève cette dualité entre mines industrielles et mines artisanales illégales en Côte d'Ivoire, il nous revient dans cette approche de savoir ; Quels sont les facteurs explicatifs de la dualité qui persiste entre mines (artisanales illégales et industrielles) en Côte d'Ivoire ? Quels sont les impacts directs de cette dualité sur l'ensemble du secteur minier Ivoirien ? Quelles politiques mettre en place pour lutter contre cette dualité spatiale et déloyale établie entre mines (artisanales illicites et industrielles) en Côte d'Ivoire ?

En vue de comprendre l'évolution actuelle du secteur minier ivoirien, cet article se propose de porter une observation à chacun de ces problèmes susmentionnés. Mais, avant tout propos, nous allons définir la source des données et la méthode utilisées pour la réalisation de ce travail.

1- Données et méthodes d'analyse

- Données

Pour la réalisation de cette étude, nous avons eu recours à plusieurs sources de données. Près de 80% de celles-ci, sont les données du Ministère de l'Industrie et des Mines. Plus particulièrement, les données publiées par le ministère sur la cartographie géologique et minière de la Côte d'Ivoire nous ont servi de support pour la réalisation de certaines cartes que contient ce document. Pour mieux appréhender le problème que soulève le secteur minier, nous nous sommes aussi appuyés sur les données du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) réalisé par le gouvernement à travers le Ministère de l'Industrie et des Mines entre 2014 et 2016.

La carte de spatialisation des sites de l'orpaillage réalisées à l'échelle 1/1000 000 par ledit ministère, nous a permis dans cette même perspective de pouvoir réaliser la carte de dualité que contient le présent document. Par ailleurs, les données issues de nos enquêtes de terrains entre Novembre 2016 et Mars 2017, ont été d'une importance capitale, en ce sens qu'elles nous ont permis d'actualiser par endroit certaines informations. Les entretiens accordés par certaines structures étatiques, ONG, directeurs du secteur minier, la population riveraine ont servi de pistes afin de comprendre certains facteurs qui minent le secteur minier ivoirien en général, et plus particulièrement ceux qui influencent la persistance de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire malgré le processus PNRO. La réalisation de ce travail part d'une méthode d'analyse.

- Méthode d'analyse

La collecte des données pour la réalisation de cette étude a pris appui sur deux approches méthodologiques. Tout d'abord, il a été question pour nous, de faire une analyse rétrospective axée sur la collecte de données secondaires issues de la littérature. Ceci en vue de comprendre l'évolution du secteur minier ivoirien dans sa globalité ainsi que, les différents facteurs qui minent sa redynamisation parfaite. La collecte de données primaires, quant à elle, a renfermé deux (2) approches analytiques. D'un côté, nous avons opté pour l'approche quantitative. La finalité de cette approche, se résume par la possibilité qu'elle nous offre à pouvoir spatialiser nos données à travers la cartographie. Nous avons usé de l'approche qualitative à travers l'organisation des focus groups de discussion, des entretiens individuels ou collectifs sur l'ensemble des dix (10)¹ régions visitées pour cette étude.

L'ensemble des données recueillies fut traité et analysé grâce à l'usage de certains logiciels. En outre, le traitement des données quantitatives a nécessité le recours à différents outils informatiques. Le logiciel STATA 13 a été utilisé et a permis de codifier les informations recueillies d'une part, et d'autre part, de rassembler ces informations selon les différentes thématiques abordées. Quant au logiciel Sphinx 5, il a servi pour l'analyse des données qualitatives grâce à l'apport d'un sociologue. Il a permis de regrouper les informations similaires afin de pouvoir les grouper aussi par thématiques. Pour l'expression spatiale des données dans ce travail, nous nous sommes servis du logiciel QGIS2.6. Les logiciels Word 2013 et Excel 2013 nous ont permis de réaliser les graphiques et tableaux que contient ce travail.

2- Résultats et discussions

Il ressort de cette étude que le développement du secteur minier demeure une préoccupation accrue du gouvernement ivoirien. Mais, face à cette politique d'industrialisation du secteur minier, l'orpaillage, malgré sa capacité à influencer la création d'emploi, demeure un frein à cause de son état organisationnel encore évasif. En outre, cette activité qui se vit illégalement sur l'ensemble du territoire national, est la source de cette dualité que présente le visage du secteur minier ivoirien de nos jours.

Le défi reste cependant énorme pour notre part, à réellement faire asseoir des politiques fortes permettant de distinguer spatialement les permis miniers d'exploitation et les zones d'exploitation minière artisanale illégale. Comprendre les fondements qui définissent le vrai visage du secteur minier ivoirien (dualité minière), revient à poursuivre trois (3) objectifs dans cette approche. Tout d'abord, il sera question d'analyser les facteurs explicatifs de la dualité qui persiste entre mines (artisanales illégales et industrielles) en Côte d'Ivoire. Ensuite, nous montrerons les impacts directs de cette dualité sur l'ensemble du secteur minier ivoirien. Afin nous émettrons des propositions de politiques pour aider à la prise de décision dans la politique de redynamisation du secteur minier ivoirien.

2.1- Les facteurs explicatifs de la dualité qui persiste entre mines (artisanales illégales et industrielles) en Côte d'Ivoire

La dualité établie entre mines en Côte d'Ivoire, traduit par la persistance des activités de l'orpaillage pour la plupart, sur les permis miniers demeure une réalité malgré les multiples politiques initiées

1- Bagoué, Béliér, Bounkani, Gontougou, Hambol, Haut-Sassandra, Lôh-djiboua, Poro, Tonpki, Worodougou.

par l'État pour assainir le secteur. Elle est le fruit de diverses raisons qui pour notre part, se résument en deux principaux facteurs que sont ; la présence discrète de l'État dans le secteur, et la méconnaissance du secteur de l'artisanat minier par l'État ivoirien.

2.1.1- La présence discrète de l'État dans le secteur de l'orpaillage illicite en Côte d'Ivoire

La présence discrète de l'État dans le secteur de l'or artisanal est une réalité qui mine aussi le secteur de l'artisanat minier ivoirien (Alan et Helbig de Balzac, 2017). Elle a de lourdes conséquences, puisque le manque formel de présence gouvernementale, de structure institutionnelle et de politiques cohérentes minent la capacité pour le pays à planifier, à s'approprier et à récolter pleinement l'ensemble des retombées économiques du secteur. Dans le contexte de cette étude, 90% des acteurs (ONG, institutions, société civile, etc.) approchés pensent que l'État joue un rôle majeur dans ce secteur. Pour plus de la moitié (57%) des artisans mineurs approchés, les collectes de fonds discrètes organisées par les autorités locales et nationales sur les sites d'orpaillage influencent la prolifération spatiale et clandestine de l'activité d'orpaillage sur l'ensemble du territoire national. En effet, certains exploitants (40%) et acteurs (86%) du secteur soutiennent la thèse selon laquelle certains sites d'orpaillage sont la propriété de directeurs régionaux et départementaux des mines à qui les revenus issus des exploitations profitaient illégalement.

En d'autres termes, la présence discrète de l'État dans le secteur influence parfois négativement sur les actions qu'il mène pour redynamiser le secteur minier artisanal en Côte d'Ivoire. C'est le cas par exemple du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO 2014-2016) initié par le gouvernement en vue de maîtriser le secteur de l'orpaillage. En outre, cette politique demeure à ce jour la source de plusieurs polémiques.

Quant à l'atteinte effective des objectifs de cette politique, différentes thématiques sont discutées sur plusieurs angles. Les avis sont départagés par les acteurs du secteur d'une part, et d'autre part par les regards externes d'acteurs de la société civile. Pour ce dernier groupe susmentionné, cette politique fut inefficace face à la prédominance actuelle des sites d'orpaillage sur l'ensemble du territoire national. Alors que les acteurs du secteur pensent pour leur part qu'elle fut une bonne initiative en ce qu'elle a permis de contrôler les activités de l'orpaillage sur un ensemble de volets très importants. Pour notre part, beaucoup reste à faire pour réellement contrôler le secteur de l'artisanat minier et plus particulièrement l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire et en grande partie, dans le Nord du pays où l'activité se développe dans un grand désordre socio-spatial.

Cette contrebalance dans le secteur de l'artisanat minier ivoirien a permis à un ensemble d'acteurs de la crise ivoirienne de 2002 de faire fortune à travers le contrôle de la production ainsi que le commerce frauduleux de l'or dans le Nord et plusieurs autres régions du pays (Alan et Helbig de Balzac, 2017). Selon les mêmes auteurs, l'héritage de la guerre civile en Côte d'Ivoire continue d'assombrir la gouvernance du secteur de l'or. Les réseaux établis par les combattants et les négociants d'or durant la guerre en Côte d'Ivoire ont encore des tentacules. D'anciens commandants de zones continuent de profiter de la contrebande et du régime fiscal parallèle lié au secteur artisanal de l'or. Toutefois, ceux-ci travaillent maintenant avec des intermédiaires ont précisé les auteurs.

Ailleurs, au Burkina-Faso, le terme corruption est plutôt utilisé pour caractériser la politique du secteur minier. Les acteurs impliqués dans la prolifération de cette corruption grandissante dans le secteur minier au Burkina sont les responsables locaux (traditionnels ou coutumiers, etc.) des sites

miniers, les cadres supérieurs des sociétés minières, les autorités en charge de la délivrance des permis d'exploitation ou d'achat des minerais (PNUD & REN-LAC², 2014). En plus de ceux-ci, les ministres, les directeurs et agents des douanes sont identifiés comme étant vulnérables à la corruption selon les mêmes sources. En somme, les personnes en charge de postes de prises de décisions sont susceptibles d'être corrompues car leurs décisions sont souvent irrévocables.

Pour les mêmes sources (PNUD & REN-LAC, 2014), il faut mentionner que les prestataires, qui approvisionnent les mines en équipements, matériels et consommables ou autres biens et services nécessaires au fonctionnement des activités minières, sont aussi indexés comme étant une catégorie d'acteurs corrompus. En effet, les autorités administratives et minières ayant en charge les prises de décisions sont exposées aux actes de corruption. Elles abusent de leur pouvoir de décision et sont souvent victimes de propositions alléchantes de la part des miniers pour qu'elles se taisent sur leurs comportements inciviques. Cette manière d'agir de la part des gouvernants impacte négativement sur le taux de croissance économique du secteur dans le quotidien des populations riveraines (Hubert et Kupper, 2015 ; Sangaré, Mundler et Ouedraogo, 2017).

À l'échelle des zones visitées pour la réalisation de cette étude, les acteurs interviewés ont aussi fait mention de cette maladresse des décideurs dans le secteur. L'absence de transparence dans la gestion publique des revenus du secteur minier impacte négativement sur l'importance du secteur minier en général et surtout, artisanal dans le développement socio-économique du pays. En outre, cette faiblesse dans l'organisation du secteur minier ivoirien se résume par le fait que l'État éprouve encore des difficultés à maîtriser le secteur.

2.1.2- Le secteur minier artisanal : un secteur peu maîtrisé par le gouvernement ivoirien

Le secteur minier constitue une source de croissance économique pour la plupart des pays en développement et surtout africains (Banque Mondiale, 2008 ; Sangaré, Mundler et Ouedraogo, 2017). Embrasser il y a quelque décennie, le secteur minier se présente comme le second pilier du développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Cependant, face aux différentes problématiques que soulèvent plus particulièrement l'essor de l'orpaillage « sauvage » de nos jours, 90% des acteurs interviewés (ONG, société civile, institutions...) pensent que l'assainissement du secteur minier demeure un défi pour l'État ivoirien. En d'autres termes, ils soutiennent que, les politiques de redynamisation du secteur minier semblent s'écrouler sous le poids dominant des activités liées à l'orpaillage.

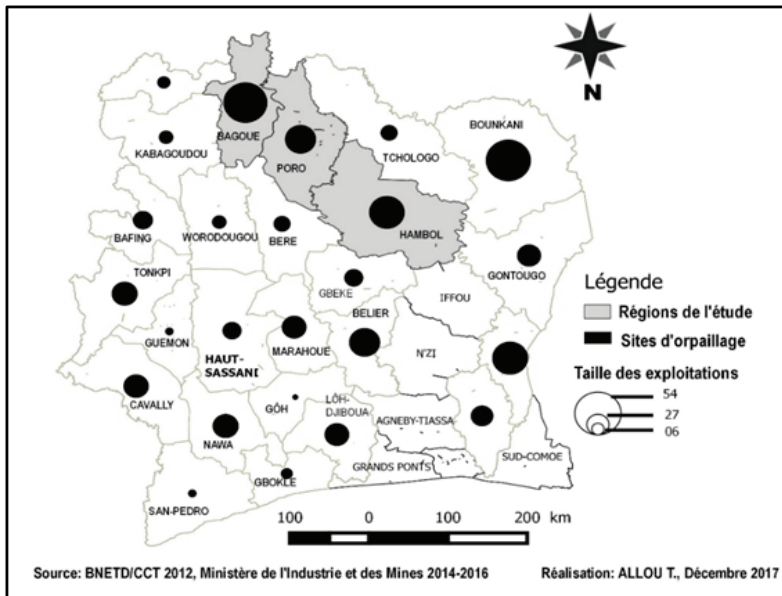
Pour ces acteurs, la flexibilité des lois régissant le secteur, l'étalement anarchique de l'activité de l'orpaillage sur plus de 24 régions en Côte d'Ivoire, l'échec constant des différents processus de contrôle de l'orpaillage (PNRO) etc. sont autant de facteurs témoignant de la fébrilité du gouvernement à jouer du secteur de l'artisanat minier. Ailleurs, la maîtrise de l'activité d'orpaillage semble poser aussi un défi majeur à certains gouvernants des pays ouest africains. Ce fut le cas du Burkina-Faso, qui en vue de palier aux différents problèmes liés à la structuration du secteur minier a adopté en 2015 un nouveau code minier (Sangaré, Mundler et Ouedraogo, 2017). Cette thèse est aussi défendue par Hubert et Kupper (2015). Pour ces auteurs, cette stratégie se veut salutaire en ce sens que le secteur de l'exploitation minière est devenu une source principale d'exportation pour ce pays.

2- PNUD ou le Programme des Nations Unies pour le Développement. REN-LAC, c'est la Réseau National de la Lutte Anti-Corruption.

Ces auteurs soutiennent que ce code ne prenait pas en compte ces nouveaux acteurs de la gouvernance locale devenus incontournables dans le secteur ; ce qui anticipe sur la persistance des mêmes vices dans le secteur d'activité. En d'autres termes, le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) burkinabés (2015), soutiennent que le gouvernement burkinabé éprouve des difficultés à faire appliquer ses décisions au niveau local comme national pour l'organisation du secteur minier, fautes de moyens et d'alignement avec les autorités locales. Cette situation a entraîné une prolifération des sites aurifères artisanaux illégaux, la non-maîtrise de la situation exacte des activités d'orpaillage et une faible implication des pouvoirs locaux. La situation est similaire au cas actuel que traverse le secteur minier ivoirien.

En d'autre termes, à l'image des importants impacts socio-environnementaux qui gouvernent le secteur minier et qui minent le quotidien des populations riveraines il se pose la question de savoir si la loi (2014-138 du 24/03/2014) portant code minier s'applique aussi au secteur de l'artisanat minier? Si oui, alors pourquoi le secteur pose toujours un défi majeur pour l'État ivoirien? (nos enquêtes, 2016). En outre, la réponse à ces interrogations constitue une bouffée d'oxygène pour comprendre les différents vices qui paralysent le secteur de l'artisanat minier et le dépossèdent de sa contribution aux performances de l'économie nationale. En réalité, un des défis majeur qui mine le secteur de l'artisanat minier et surtout de l'orpaillage selon les acteurs interviewés, réside dans ce que l'on a appelé « *la présence discrète de l'État dans le secteur de l'artisanat minier* ». En effet, cette présence de l'État est exprimée par endroit, par le droit de propriété que certains acteurs gouvernementaux exercent sur les sites miniers artisanaux et souvent illicites.

Cette mainmise discrète de ces acteurs gouvernementaux sur le secteur artisanal minier représente un frein puissant et un moyen favorisant en grande partie l'échec des politiques en faveur de l'organisation du secteur (l'orpaillage). Par ricochet elle influence la prolifération massive et anarchique des sites d'orpaillage sur plus de 75% du territoire national comme nous le présente la carte n°1.



Carte n°1 : Répartition des sites d'orpaillage en Côte d'Ivoire selon les données du PNRO 2014-2016

La carte n°1 ci-dessus, nous donne la répartition du nombre de sites d'orpaillage (taille des exploitations) par région en Côte d'Ivoire. À l'analyse de celle-ci, il convient de mentionner que, certaines régions du Nord (Bagoué, Poro, Hambol, Bounkani...) concentrent un nombre important de sites d'orpaillage. Ce facteur s'explique en grande partie par les effets de la crise militaro-politique de 2002. Par ailleurs, il est important de souligner que, les sites d'orpaillage couvrent à ce jour, l'ensemble des régions du pays. Ces sites demeurent dans une perspective extensionnelle grandissante malgré, les différentes politiques mises en place par le gouvernement ivoirien pour circonscrire l'activité de l'orpaillage.

En réalité, l'inorganisation grandissante qui mine le secteur minier ivoirien en général, et plus particulièrement, celui de l'orpaillage, engendre des problèmes à court, moyen et à long terme qui assombrissent le secteur de l'exploitation minière. En somme, les incohérences dans la gestion efficiente des revenus du secteur minier, la corruption grandissante dans le secteur et plus particulièrement la non-maîtrise du secteur éprouvé par l'État de nos jours, ont des incidences profondes sur le devenir du secteur minier ivoirien.

2.2- Les impacts directs de la dualité sur l'ensemble du secteur minier ivoirien

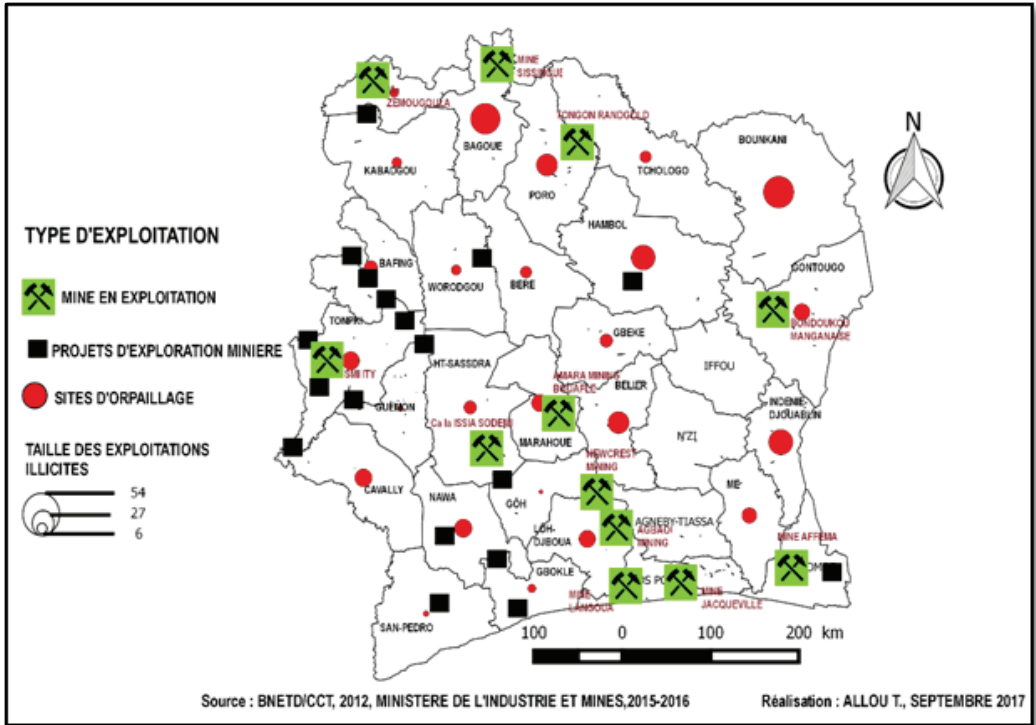
Les incidences directes de la dualité entre mines (industrielles et artisanales) en Côte d'Ivoire sont spatialement perceptibles et se mesurent en dépit de leurs impacts socio-environnementaux, sous deux aspects que nous voulons mettre en exergue dans cette démarche. Il s'agit spécifiquement, de la confrontation spatiale entre mines artisanales illicites et mines industrielles qui caractérisent en grande partie l'essor du secteur minier ivoirien. Il sera aussi question dans cette analyse, de montrer en quoi le développement de l'orpaillage influence le commerce frauduleux de l'or en Côte d'Ivoire et par ricochet, contribue à la baisse de la production minière artisanale enregistré par le gouvernement.

2.2.1- Confrontation spatiale illégale entre mines artisanales et périmètres miniers en Côte d'Ivoire

La confrontation spatiale entre mines industrielles et mines illégales en Côte d'Ivoire se mesure en grande partie par l'étalement anarchique des sites d'orpaillage sur les périmètres des compagnies minières en général, et sur les projets miniers. Autrement dit, le véritable défi que rencontre le secteur minier en Côte d'Ivoire réside dans cette confrontation entre sites d'orpaillage, mines industrielles en exploitation et les différents projets d'exploration. Le tableau semble être sombre et pose un sérieux problème pour le gouvernement ivoirien car pour la plupart des compagnies installées, ce phénomène relève en grande partie de la fébrilité des lois liées aux processus d'exploitation minière en Côte d'Ivoire. Au vue des importants investissements réalisés par les compagnies minières pour acquérir les différents permis d'exploitation, certains acteurs trouvent inconcevable que ces périmètres soient envahis par des exploitants mineurs illégaux. La thèse relative à la spatialisation des sites d'orpaillage a fait aussi l'objet d'analyse par Keita (2001) et Sangaré (2016), au Mali ainsi qu'au Burkina-Faso. Pour Gilles (2012), face à la montée puissante des compagnies minières sur le continent africain, la question de spatialisation des mines artisanales reste une difficulté pour ces États en développement.

En Côte d'Ivoire, depuis les décennies dominées par les crises économiques, sociales et militaro-politiques, l'analyse de l'essor de l'artisanat minier et plus particulièrement, celui de l'orpaillage par le Ministère de l'Industrie et des Mines présente les mêmes caractéristiques que celles du Mali et du Burkina-Faso. Le secteur minier ivoirien est dominé actuellement par un étalement anarchique des

sites d'orpaillage sur l'ensemble des périmètres des compagnies minières installées. Sur la base des données du PNRO réalisé par le gouvernement entre 2014-2016, 70% de des sites d'orpaillage identifiés se trouvent à l'intérieur des périmètres des titres miniers (permis de recherches et permis d'exploitation) déjà octroyés à des opérateurs. Par contre, 12% de ces sites sont situés à l'intérieur des périmètres ayant fait l'objet de demande de permis de recherche et seulement 18% se trouvant en dehors des zones bénéficiant d'un permis minier ou d'une demande de permis minier. C'est-à-dire zones pouvant abriter l'activité d'orpaillage (Ministère de l'Industrie et des Mines, 2015). Ce brassage qui peut ternir l'image du secteur minier ivoirien peut aussi être la source d'une fuite des investisseurs vers d'autres localités de la sous-région. La carte n°2 suivante nous montre l'image que présente le secteur minier ivoirien.



Carte n°2 : Brassage illicite entre mines, projets miniers et sites d'orpaillage en Côte d'Ivoire en 2017

La carte n°2 ci-dessus nous présente l'image actuelle du secteur minier ivoirien. On remarque en général, un brassage entre mines en exploitation, projet d'exploitation minière et les sites d'orpaillage. En réalité, ce brassage se passe dans une irrégularité grandissante, car les sites d'orpaillage dans la majorité, occupent des espaces déjà attribués aux compagnies minières. Les régions spatiales de cette étude ne sont pas en marge de ce fléau qui influence négativement l'essor du secteur minier ivoirien. En effet, ces régions figurent parmi celles qui renferment autant de sites d'orpaillage selon les données du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage réalisé par le Ministère des Mines et de l'Industrie de 2014 à 2016. À l'échelle de ces régions, sont aussi installées des compagnies minières industrielles telles que Tongon Mining, Sissingué, Agbahou, Bonikro, Ity etc. qui se voient par endroit ravis de leur périmètre par les exploitants mineurs clandestins.

À Tortiya dans le Hambol au Centre-Nord du pays, après le départ de SAREMCI³ en 1975, plusieurs autres demandes d'autorisation de prospection sont en action dans cette partie du pays. Cependant, la population persévère dans l'exploitation artisanale du diamant et pour la plupart, sur ces demandes de prospection. Pour l'ensemble des régions minières du pays, le tableau reste sombre car l'orpaillage est aujourd'hui en grande expansion et en majorité sur les périmètres miniers des compagnies minières. Dans ces milieux, se développe une autre forme frauduleuse du commerce de l'or, qui fait perdre économiquement des rentes à l'État ivoirien.

2.2.2- La fuite des revenus issus du secteur minier artisanal

L'orpaillage joue un rôle important dans la vie des ménages en Côte d'Ivoire comme ailleurs, dans beaucoup de pays en développement (Goh, 2016 ; Sangaré, Mundler et Ouedraogo, 2017). Il a une double fonction dans les ménages, tantôt utilisé comme source principale de revenu, tantôt source secondaire ou complémentaire. Et pourtant, ce secteur d'activité fait perdre des valeurs économiques aux caisses du gouvernement à cause de la corruption grandissante susmentionnée qui prédomine de plus en plus dans le secteur de l'activité extractive. En Côte d'Ivoire, l'orpaillage en général, fait perdre plus 400 milliards de FCFA aux caisses de l'État (Ministère de l'Industrie et des Mines, 2014). Selon le Ministère de l'Industrie et des Mines (2015), le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or emploie 500 000 mineurs artisans à l'échelle du pays dont 300 000 dans le Nord. Cependant, leur production et par conséquent, leur pleine contribution à l'économie nationale demeure inconnue ou très insignifiante vis-à-vis de l'évolution de la production artisanale de l'or

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité (kg)	27,23	30,46	14,48	8,98	112,08	211,45	6,89	216,79	5,82

enregistrée par le gouvernement ces dernières décennies (tableau n°1).

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines (2015)

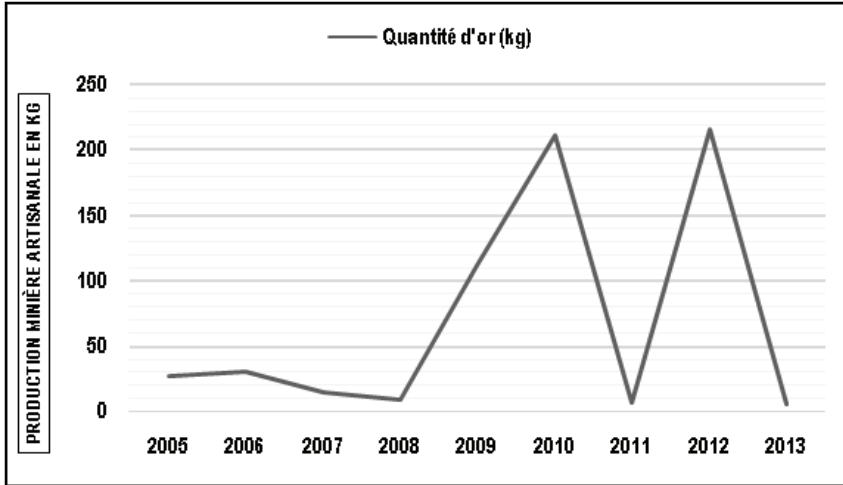
Tableau n°1 : Production minière artisanale en Côte d'Ivoire de 2005 à 2013

Le tableau nous présente la production minière artisanale de l'or en Côte d'Ivoire de 2005 à 2013. En outre, la production de l'or a baissé sur la période allant de 2005 à 2008 avec des variabilités constatées toute au long de la période. La production qui était fixée à plus de 27 kg en 2005 est passée à moins de 9 kg en 2008. Au cours de la période 2009-2010, elle a connu un bon très important, passant de plus de 112 kg d'or à 211,45 kg. Si cette production a connu une hausse importante en 2012 (216,79 kg), l'État éprouve depuis 2013 des difficultés à contrôler une bonne partie de la production minière artisanale de l'or sur l'ensemble du territoire national.

En outre, cette contreperformance est expliquée en grande partie pour le Ministère de l'Industrie et des Mines (2015), par l'insécurité grandissante dans les zones minières d'une part, et d'autre part, par l'incapacité du gouvernement à délivrer les autorisations minières aux exploitants artisanaux pendant la période de crise 2002-2011. Selon le Ministère de l'Industrie et des Mines (2015), cette instabilité due à la succession de crise pendant cette période (2002-2011), a anticipé sur l'exploitation minière artisanale plus particulièrement dans le Nord du pays où l'État central éprouvait des difficultés à accéder. Pour Alan et Helbig de Balzac (2017), la crise militaro-politique de 2002, a

3- SAREMCI est l'ex-compagnie d'exploitation du diamant dans la région de Hambol, plus précisément à Tortiya. Mais suite aux difficultés structurelles internes, cette structure a déserté de la région depuis 1975.

influencé considérablement le commerce frauduleux de l'or issu de l'exploitation artisanale vers les pays voisins dont le Mali et le Burkina-Faso. Par ricochet, la fuite de l'or ivoirien était perceptible et donc la chute de la production (graphique n°1) contrôlée par le gouvernement n'était pas inévitable avec les tracasseries et le commerce évasif dans le secteur.



Source : Ministère de l'Industrie et des Mines, 2015-2016

Graphique n°1 : Évolution de la production minière artisanale de l'or enregistrée par l'État de Côte d'Ivoire de 2005 à 2013

Le graphique susmentionné nous présente les différentes séquences de l'évolution de la production de l'or artisanal en Côte d'Ivoire. Nous observons cinq (5) séquences sur l'ensemble de la production entre 2005 et 2013. En outre, de 2005 à 2008 la production minière contrôlée par le gouvernement a connu une régression passant de plus de 327 kg à moins de 9 kg en 2008. Entre 2009 et 2010, les performances de l'État face à la volonté de faire du secteur un moteur pourvoyeur d'emploi lui ont permis de contrôler une bonne partie de la production minière artisanale. Ces efforts réalisés par le gouvernement ont permis de réaliser un boom au niveau de la production artisanale de l'or passant de plus de 112 kg à plus de 200 kg en 2010. Cependant, avec les incidences de la crise post électorale de 2010, la production minière artisanale contrôlée par le gouvernement a connu une baisse importante, passant à moins de 7 kg d'or en 2011.

À l'image du commerce furtif qui gouverne le secteur de l'artisanat minier, il faut noter que plus de la moitié (57%) des commerçants de l'or interrogés sur les sites d'orpaillage, vendent leurs produits en dehors des frontières ivoiriennes. Ils ont pour la plupart, des collaborateurs installés soit au Burkina-Faso, au Mali, en Guinée ou souvent au Ghana avec qui, ils traitent les affaires liées à la commercialisation frauduleuse de l'or.

Pour Alan et Helbig de Balzac (2017), le commerce irrégulier de l'or ivoirien hors des frontières, est lié en grande partie par les frontières poreuses, les facteurs géographiques et surtout, les taxes imposées par le gouvernement aux exportateurs de l'or. Pour ces auteurs, ces taxes sont fixées jusqu'à 3%, voire plus pour toutes personnes physiques désireuse d'exporter l'or. De plus, pour Alan et Helbig de Balzac(2017), bien que la contrebande et les fuites fiscales privent l'État de recettes,elles

contribuent aussi à l'instabilité politique, au non-respect de la loi et à la criminalité, qui revêtent en grande partie un caractère transnational arbitraire de la production minière artisanale. Ailleurs, à l'Est de la République Démographique du Congo (RDC), pour Mthembu-Salter (2014) et Triest (2012), l'exploitation délictueuse et la lutte pour le contrôle des ressources minières disponibles sont le fruit de la grande instabilité qui gouverne cette partie du pays.

L'or demeure à cet effet, souvent une cause d'instabilité et de perte de recettes pour les gouvernements, dans la mesure où les réseaux informels s'avèrent plus durables que les tentatives de mettre en place des chaînes d'approvisionnement légales. Face à ce fléau, il est impérieux de disposer de politiques fortes pour organiser le secteur et faire de lui un vecteur de la croissance économique en Côte d'Ivoire comme partout, dans les autres pays en développement.

2.3- Recommandations de politiques pour assainir le secteur minier ivoirien

Le secteur minier étant perçu par les autorités ivoiriennes comme une source secondaire de la croissance économique du pays, alors son organisation se présente pour notre part, comme une acuité. Ceci, en vue d'accroître efficacement les revenus du secteur à la croissance du PIB national. Parvenir donc, à une redynamisation concrète et durable du secteur minier en général, et plus particulièrement celui de l'orpaillage illégal passe par la mise en place de politiques fortes, durables et respectueuses de tous. L'État et les populations ont de part et d'autre, de lourdes responsabilités à assumer en vue de contribuer à la réussite de cette politique.

2.3.1- Au niveau de l'État

L'État doit continuer d'initier des programmes de sensibilisation afin d'aboutir à une réelle prise de consciences des principaux acteurs clés du secteur minier artisanal sur les différents impacts engendrés par l'activité. Il revient dans cette perspective, de déposséder des mains des gouvernants (directeurs régionaux et départementaux des mines...) les différents sites d'orpaillage auxquels ils détiennent la propriété en agissant toutefois sur les investissements clandestins de certains ressortissants des pays voisins dans le secteur.

Il revient, en outre pour l'État ivoirien de mettre sur pieds des mesures capables de faire respecter les titres miniers des compagnies minières par les exploitants illégaux en vue de valoriser le secteur minier ivoirien et dans cette dimension, d'influencer les investisseurs d'autant plus que le pays envisage de faire du secteur la deuxième mamelle de son économie nationale.

L'État ivoirien doit poursuivre les lignes du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO), qui constitue pour notre part, un instrument important dans la lutte contre l'orpaillage en Côte d'Ivoire. Elle suppose, de prendre en amont les deux derniers objectifs (phase n°4 et 5)⁴ du programme, formulés lors de la première phase de ce processus (2014-2016) qui sont malheureusement restés pour notre part, en veilleuse. Accélérer d'autre part le processus de délivrance des permis aux acteurs artisanaux des mines en vue de mieux contrôler l'activité d'orpaillage. La mise en place d'un comité de veille afin de maintenir les politiques liées à la fermeture des sites clandestins d'orpaillage d'une part, et d'autre part, de recadrer le secteur de l'orpaillage sur les zones initialement susceptible d'abriter l'activité (18% de l'ensemble des zones de spatialisation des sites d'orpaillage actuel sur le territoire national peuvent abriter les activités de l'orpaillage).

4- Il s'agit pour la phase n°4 de former et d'encadrer tous les orpailleurs bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale pour conduire leur activité selon les règles de l'art.
Pour la phase n°5, il a été question de la mise en synergie des différents services administratifs pour la gestion et la maîtrise des effets néfastes de l'activité d'orpaillage sur l'environnement physique et social (Ministère de l'Industrie et des Mines, 2014, PNRO).

L'orpaillage étant en vogue dans tout le pays, alors la méthode sporadique d'utiliser les forces de l'ordre pour déguerpier les populations sur les sites par la manière forte se présente comme inefficace pour effectivement aboutir à un résultat probant du PNRO.

Dans cette démarche, l'État doit poursuivre les campagnes de sensibilisation des populations sur les effets néfastes de l'orpaillage sur leur mode vie. Ceci, en vue de détourner les regards des populations sur la pratique unique de l'activité de l'orpaillage en pleine expansion dans les campagnes ivoiriennes aujourd'hui. Dans cette perspective, il revient à tous les ministères impliqués dans le processus lié au PNRO (10 ministères selon le Ministère de l'Industrie et des Mines sont concernés) de jouer leur rôle en vue de porter à bout de souffle la politique de rationalisation de l'orpaillage (PNRO).

2.3.2- Au niveau des populations

Premiers victimes des effets collatéraux de l'orpaillage clandestin sur tous les plans (environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires...), les populations riveraines doivent être mieux sensibilisées, formées, outillées dans l'exercice de l'activité. Les populations riveraines et orpailleuses doivent accepter à cet effet, de se faire enrôler et de disposer de permis d'exploitation. Ceci, en vue de se faire former et de mieux disposer des moyens et méthodes d'exploitation minière pour réduire les impacts socio-environnementaux de leurs activités. Dans ces zones, les transitions agricoles sont visibles, il revient dès lors, aux collectivités locales, à l'État, aux chefs de communautés, aux orpailleurs, aux populations etc. d'œuvrer pour lutter contre ce fléau en vue de maîtriser les effets liés à long, court et moyen terme, contre la cherté de la vie dans ces milieux traditionnellement agricoles et de faire du secteur minier de l'orpaillage un vecteur d'employabilité formelle de la jeunesse.

Dans cette perspective, les exemples d'exploitation diamantifère dans la région du Worodougou (Séguéla) avec la Société du Développement Minier en Côte d'Ivoire (SODEMI) peuvent être appliqués et servir de boussole au processus PNRO. Ces exemples de la SODEMI ont constitué à la mise en place de comités d'encadrement des exploitations du diamant sur les périmètres de ladite structure. Cette politique a permis d'une part, d'inculquer aux populations de méthodes adéquates de l'exploitation manuelle du diamant et d'autre part, d'influencer les effets néfastes de l'activité sur le cadre de vie des populations. En effet, cette politique a permis de rehausser le niveau de développement de certaines localités (Kouégo, Séguéla...) et de certains ménages dans la région, selon les entretiens menés auprès des ménages lors de nos enquêtes de terrain.

CONCLUSION

L'essor de l'orpaillage constitue une source d'espoir pour plusieurs ménages en zone rurale. Développé en Côte d'Ivoire depuis les XIX^{ème} siècles, l'orpaillage fut délaissé par les populations avec l'ère du développement agricole. Mais, depuis plus d'une décennie avec les effets climatiques dominants dans les différentes régions du pays, l'industrialisation du secteur minier, les effets des différentes crises socio-économiques et politiques etc., l'orpaillage gouverne désormais les pratiques agricoles des populations sur plus de 24 régions ivoiriennes. Face à la question d'employabilité des jeunes gens en Côte d'Ivoire, le secteur d'activité se présente comme un vecteur de croissance économique locale. Cependant, l'essor de cette activité pose d'énormes difficultés à la politique d'industrialisation du secteur minier ivoirien. En effet, près de 80% des sites d'orpaillage aujourd'hui en Côte d'Ivoire, sont enregistrés sur les périmètres des compagnies minières ou sur les permis d'exploration. Face à la persistance de l'orpaillage et pour la plupart sur les espaces des compagnies minières malgré la multiplication des politiques du gouvernement pour trouver une solution à ce fléau, il se pose de nos jours, la problématique de la dualité entre mines artisanales et mines industrielles en Côte d'Ivoire.

En réalité, cette question mine le secteur de l'extraction en Côte d'Ivoire. Elle tire sa source d'un ensemble de facteurs dont ; la présence discrète de l'état par le contrôle frauduleux des revenus issus du secteur ou de sites d'orpaillage. Le secteur étant un nouveau champ d'investigation économique de l'État, cela traduit en partie le « désordre » qui ruine le milieu du secteur minier ivoirien. L'absence de transparence dans la gestion publique des revenus miniers entraîne avec elle, la fuite de revenus issus du secteur minier plus particulièrement celui de l'artisanat minier, le brassage déloyal entre sites d'orpaillage et périmètres miniers industriels, le commerce clandestin de l'or par le canal des frontières particulièrement poreuses du pays. Les conséquences d'une telle pratique sont énormes et ont des corollaires tant au plan économique, environnemental que social. Pour des ressources non renouvelables tel que l'or, il revient pour l'État ivoirien de penser des politiques fortes et susceptibles de contribuer à l'organisation du secteur.

BIBLIOGRAPHIE

ALAN, Martin., & HELBIG DE BALZAC, Hélène.,(2017), L'Eldorado ouest-africain: Cartographie le commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso, rapport annuel du Partenariat Afrique Canada, janvier 2017, Ottawa ON K2P 0G5 Canada « www.pacweb.org », 28p.

ANTIL, Alain., (2014), Le boom minier au Sahel, un développement durable ? Note de l'Ifri, Programme Afrique subsaharienne, Ifri-Bruxelles, p 36.

BANQUE MONDIALE., (2008), Étude diagnostique du secteur minier de la République Centrafricaine, rapport Banque Mondiale, 446p.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCÉAO), (2013), Étude monographique sur le secteur de l'or dans l'UEMOA, rapport d'étude, 44p.

GILLES, Sandrine., (2012), L'Orpaillage face à l'arrivée des industries minières aurifères : cas du Burkina Faso. 4p.

GOH, Denis., (2016), L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire : la persistance d'une activité illégale, European Scientific Journal, édition No.3. vol.12, 19 p.

HUBERT, Nicolas., & KUPPER, Claire., (2015), Nouveau code minier au Burkina : de l'or au bénéfice de tous ? Note d'analyse GRIP, 27 novembre 2015, Bruxelles, 12p.

KEITA, Seydou., (2001), Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petites échelles au Mali, Mining Minerals and Sustainable Development, N°80, 53p.

KOUADIO, Kouassi, Nicolas., (2008), Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (Sud-Bandama), Côte d'Ivoire. Mémoire de DEA. Sociologie. Université de Bouaké (Côte d'Ivoire), Bouaké, 107p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE(MEADD) & MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (Burkina-Faso), (2015), Analyse Économique du Développement du Secteur Minier et des Défis de la Préservation de l'Environnement et des Ressources Naturelles, rapport PNUE, PNUD, 87p.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE (Burkina-Faso), (2011), Étude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières dans cinq régions du Burkina-Faso, rapport final, 85p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, (2014), Rapport d'état du Programme de Rationalisation en Côte d'Ivoire, version du 25/09/2014 à 21h25, 17p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, (2015), La politique industrielle et minière pour l'émergence de la Côte d'Ivoire, conférence de presse organisée par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) dans le cadre des rendez-vous du gouvernement, jeudi 26 novembre 2015, à Abidjan, pp2-4.

MOORE, Stephens., (2015), Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), Côte d'Ivoire, rapport ITIE 2015, 205p.

MTHEMBU-SALTER, Gregory., (2014), Étude de Base 2: Mine d'or artisanal de Mukungwe, au Sud-Kivu, République démocratique du Congo, rapport OCDE, Phuzumoya Consulting, cette étude a été préparée pour le 8ème Forum CIRGL-OCDE-Groupe d'experts des Nations unies sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsable, à Kinshasa du 3 au 5 novembre 2014, 42p.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) et RÉSEAU NATIONAL POUR LA LUTTE ANTI-CORRUPTION (REN-LAC), (2014), Rapport de l'étude sur « les perceptions et présomptions de la corruption dans le secteur minier au Burkina-Faso », rapport projet de renforcement de la gouvernance politique, 115p.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, (2014), Loi N°2014-138 du 24 Mars 2014 portant code minier, 44p.

SANGARÉ, Oumar., (2016), Rôle de l'orpaillage dans le système d'activités des ménages en milieu agricole : cas de la commune rurale de Gbomblora dans la région sud-ouest du Burkina Faso, Mémoire de Master, Université LAVAL, Québec, Canada, 182p.

SANGARÉ, Oumar., MUNDLER, Patrick., et OUEDRAOGO, Lala, Safiatou., (2016), Institutions informelles et gouvernance de proximité dans l'orpaillage, un cas d'étude au Burkina Faso, Revue Gouvernance, OTTAWA, CANADA, 22p.

TRIEST, Florentin., (2012), Le secteur minier artisanal à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) ; État des lieux et perspectives, rapport analyses de Commission Justice et paix, Bruxelles, Belge Francophone, 13p.